



## PARRAINAGE OU DON ANNEE 2023

### PRESENTATION TERRE PARTAGEE

Notre association a été créée en 2003, son but est d'aider les habitants de la région du Sanguié au **BURKINA FASO**, en particulier les villages de REO et ZOULA.

Nous vous proposons de participer à nos actions, soit sous forme de **parrainage** d'un enfant, soit sous forme de **don**\*.

#### 1. PARRAINAGE :

Le parrainage se fait pour un élève en particulier dont vous connaîtrez l'identité et avec lequel vous pourrez communiquer par courrier.

Nous vous tiendrons également informé des résultats scolaires de l'enfant.

Le montant du parrainage comprend la scolarité, la cantine et les fournitures scolaires.

Pour **l'année 2020** il s'élève à : collège = **134 €**

Lycée = **154 €**

#### 2. DON :

TERRE PARTAGEE est à l'origine de la cantine du collège- lycée et prend en charge une partie des coûts des repas. Cette année, plus de **22.000 repas ont été servis**.

Afin d'assurer cette prise en charges, nous avons besoin de votre aide sous forme de don à votre convenance.

#### IMPORTANT :

Notre association est reconnue d'intérêt général, 66% de vos versements sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

✂.....

NOM : .....

PRENOM : .....

SOCIETE : .....

ADRESSE : .....

.....

TEL : .....

MAIL : .....

#### Choix de l'aide :

Parrainage collège : 134 €

Parrainage lycée : 154 €

Don, la somme de : ..... €

\*Envoyer à : Terre partagée route de Saint Bonnet 42340 Veauche